

Référence : C.N.160.2024.TREATIES-XXI.10 (Notification dépositaire)

ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR  
LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET  
L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE DES  
ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE

NEW YORK, 19 JUIN 2023

MONACO : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 9 mai 2024.

Le 9 mai 2024

